1921

SOCIÉTÉ DES NATIONS. LEAGUE OF NATIONS.

Classement.

POLITICAL.

REGISTRY.

Classement No.	Document No.	Dossier No.
11.	18091	18091.

Expéditeur.

Légation Impériale ottomane.

Date. Berne. 14 décembre 1921.

Sujet.

Relations entre les Turcs et les Circassiens d'Anatolie.

Déments les déclarations du Gouvernement grec attestant du désir des Circassiens d'Anatolie d'être réunis à la Grèce. Joint, le texte de la proclamation adoptée par les notabilités circassiennes à Constantinople démontrant leur attachement à la Turquie.

See further correspondence within. See further correspondence within.

L'USAGE DE CET EMPLACEMENT EST RÉSERVÉ AU REGISTRY.	REMETTRE CE DOCUMENT À— (En premier lieu).	DATE.	REMETTRE CE DOCUMENT À— (En second lieu).	DATE.
Réponses, &c. (Out Letter Book) :— Accusé Reception I 20.12.21 " II 7.1.22	1 Political Section ✓	19.12.21	Information Sec ✓	23.12.21.
	Mr. Walters ✓	20.12.21	M. Vigier ✓	23.12.21.
	Political Section ✓	21.12.21	Public Information Sec ✓	11.1.22
	Legal Section ✓	21.12.21	Precis Writers ✓	11.1.22
	Admin. Comm. Sec ✓	22.12.21		
	Political Section ✓	6.1.22		
	Mr. Walters ✓	9.1.22		
	Legal Section ✓	10.1.22		
	Admin. Comm. Section ✓	10.1.22		
Document précédent } No. —			Copies envoyées pour information préalable à :—	
Index A. Index B.				
Sommaire.				
Imprimé.				
Distribution.				
Voir les dossiers :—				
Index C.				
A classer.				
Document suivant } No.				

Prière d'inscrire les commentaires sur la feuille blanche à l'intérieur.
Voir, pour Distribution (éventuelle), la feuille bleue à l'intérieur.

286217—Wt. P. 729/25—400—6-21—W. & S. Ltd. (145)

[T.S.V.P.]

COMMENTAIRES. MINUTES. (Page 1).

7.1.22.

Annie réception PM

(x8) (101727) Wt. P2287/3
Gp.163 15000 12-20 W & S Ltd

11/18091/18091.

Le Secrétaire Général a l'honneur d'accuser réception à la Légation Impériale Ottomane et de la remercier de sa note en date du 30 décembre 1921, contenant le texte d'une protestation des notabilités circassiennes d'Asie-Mineure.

GENEVE, le 7 Janvier 1922.

Légation Impériale Ottomane,

B E R N E.

Légation Impériale Ottomane

R/18091/72

BERNE, le 30 décembre 19..

No. G' 6615.
S' —

RECEIVED 5 JAN 1922 REGISTRY

ACTION COPY

ANNEXE : 1.

La Légation Impériale ottomane avait fait parvenir au Secrétariat Général de la Société des Nations en date du 15 décembre 1921, No 6572, le texte d'une protestation des notabilités circassiennes de Constantinople contre les allégations helléniques au sujet de l'attitude des Circassiens envers le Gouvernement de Sa Mejesté Impériale le Sultan. La Légation Impériale a l'honneur de faire parvenir cette fois au Secrétariat Général le texte d'une seconde protestation, dans le même sens, des notabilités circassiennes d'Asie-Mineure.

La Légation Impériale saisit cette nouvelle occasion pour réitérer au Secrétariat Général les assurances de sa haute considération.

Berne, le 30 décembre 1921.

LEGATION IMPERIALE OTTOMANE

Au Secrétariat Général de la
SOCIETE des NATIONS

Genève

Protestation des Circassiens d'Asie Mineure.

ANGORA, II Decembre (Agence d'Anatolie).-

A la suite de la proclamation de quelques traitres vendus à la Grèce, nous avons reçu la dépêche suivante , portant 27 signatures et émanant de la part de notabilités et de chefs religieux Circassiens :

" Nous avons appris que les grecs viennent de publier une proclamation au nom des Circassiens, où ceux-ci formuleraient certaines prétentions et certaines demandes . Le fait que cette proclamation est l'oevre de cette Gréce sanguinaire qui n'a pas craint de massacrer sans pitié le peuple turc, prouve que seul des individus sans aveu, qui n'ont rien à voir avec la race circassienne, et qui ont —— vendu leur conscience, ont pu commettre cet acte . Nous n'avons aucun lien avec ces individus , et déclarons être indissolublement solidaires avec nos frères turcs, qui se battent et versent leur sang pour le plus grand bien de l'ottomanisme , et dont l'idéal est le nôtre , à nous Circassiens qui combattons côte à côte avec eux pour cet idéal. "

1

II/I809I/I809I

Le Secrétaire Général à l'honneur d'accuser réception à la Légation Impériale Ottomane et de la remercier de sa note en date du I4 Décembre I92I, contenant le texte d'une proclamation adoptée par des notabilités Circassiennes à Constantinople.

GENEVE, le 20 Décembre I92I.

Légation Impériale
Ottomane (à Berne)

No. G' 6572
S'

RECEIVED IN 17 DEC 1921 REGISTRY

11/18091/18091

ACTION COPY

Un télégramme d'Athènes paru récemment dans certaines feuilles de la presse suisse annonçait, sur une information de Constantinople, que les Circassiens d'Anatolie représentés par des maréchaux, généraux, sénateurs et autres notabilités au service de l'Empire Ottoman, avaient adressé à la Société des Nations, aux Puissances de l'Entente et à l'Amérique une proclamation pour demander qu'il leur soit permis d'éxprimer leur volonté selon le principe de l'autodécision.

Cette dépêche venait s'ajouter à celle lancée il y a quelques temps de la même source pour donner une nouvelle à peu près semblable et d'après laquelle les Circassiens auraient, dans une proclamation, demandé la protection de la Grèce contre les méfaits des autorités turques.

Comme cette information met en cause la Société des Nations à laquelle une demande aurait été adressée, la Légation Impériale Ottomane croit devoir informer d'une façon exacte le Secrétariat Général en le mettant en garde contre les agissements intolérables des Grecs qui donnent actuellement un nouvel essor à leur activité consistant à inonder le monde de nouvelle tendancieuses contre les Turcs.

La première proclamation que les Hellènes ont présentée comme l'expression de la volonté nationale circassienne

Au Secrétariat Général
de la
Société des Nations

Genève

Légation Impériale
Ottomane

No. { G' .....
S' .....

portait en réalité les signatures des agents à leur solde qui sont 1o) Des brigands tels que Edhem, Anzavour (aujourd'hui décédé) son frère et leurs comparses, qui n'ont d'autre réputation que la terreur semée dans les villages en tant que bandits attitrés. Ces individus avaient trahi leur patrie et passé à l'ennemi pour travailler depuis lors, à force d'argent et d'incitation à piller les villageois, comme agents grecs. 2o) Pendant l'occupation par la Grèce des districts d'Ismidt, Ada-Bazar, etc. quelques uns, sans qualité ni importance, des circassiens, qui se trouvent à l'état compact dans ces régions s'étaient compromis par des actes inhumains envers leurs compatriotes ou des manifestations politiques qui les empêchent aujourd'hui, que ces territoires ont fait retour à la mère-patrie, d'y retourner. Ils sont, comme les premiers, devenus des agents au service de la Grèce qui leur fait accomplir tous actes qui lui semble profitable. La proclamation dont il s'agit était l'oeuvre de ces individus et elle consistait en même temps en une évidente manifestation de la volonté hellénique.

Quant au second document relaté dans la presse de ces jours, la Légation Impériale a eu connaissance du télégramme d'Athènes qui l'annonçait, avec la plus profonde stupéfaction. Il est en effet rigoureusement exact que les Notabilités circassiennes de Constantinople telles que des maréchaux généraux, sénateurs et autres se soient réunis en Assemblée. Toutefois, la proclamation qu'ils ont, à l'unanimité, adoptée,

Légation Impériale
Ottomane

No. { G' .....
S' .....

18091

ne consiste nullement à présenter des doléances contre les Turcs,mais bien à protester énérgiquement contre le caractère représentatif que les signataires de la proclamation ci-haut mentionnée se sont attribués pour déclarer des faits absolument contraires aux aspirations de le nation circassienne.le manifeste que ces notabilités circassiennes ont signé affirme en effet que " depuis que fuyant la conquête ennemie,les cir-"cassiens ont mis le pied en Turquie, ils ont reçu des Turcs "un accueil fraternel et ils n'ont pu s'installer et vivre en "paix sur le territoire de l'Empire Ottoman.Aussi ont-ils es-"sayé à chaque occasion de payer leur dette de reconnaissance "en versant sans compter leur sang pour la défense de leur "nouvelle patrie.Ainsi Turcs et Circassiens se sont soudés en "un seul peuple parlant la même langue et ayant les mêmes sen-"timents. L'appel publié à Athènes est un acte de la plus noi-"re trahison envers la mère-patrie.Il est inutile de repousser "conclut le manifeste, les allégations contenues dans cet ap-"pel, car tous nos compatriotes savent de quoi il s'agit.Mais "pour éclairer l'opinion publique mondiale nous,les représen-"tants les plus qualifiés des Circassiens, déclarons, libres de toute pression quelconque, que les Circassiens forment un "seul bloc dans le corps de la Communauté turque autour du "Trône Califal et que les quelques personnes qui ont accepté "d'être les instruments des Hellènes,ne représentent même pas "une infime minorité circassienne."

Cette déclaration du plus noble loyalisme à l'égard

./.

Légation Impériale
Ottomane

No. { G' .....
S' .....

des Turcs ayant été dénaturée jusqu'au point d'être employé comme instrument de propagande par les Hellènes, la Légation Impériale a cru nécessaire d'éclairer la Ligue des Nations en Lui faisant connaître le fond de la question que l'on veut indignement exploiter contre la Turquie.

La Légation Impériale Ottomane saisit cette nouvelle occasion pour réitérer au Secrétariat Général de la Société des Nations les assurances de sa haute considération.

Berne, le 14 Décembre 1921.

LEGATION IMPERIALE OTTOMANE A BERNE

17 DEC 1921

18091.
1921